

SÉANCE DU 07 juillet 2022

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2022_070

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :
17 + 4 pouvoirs

Le 07 juillet 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 juin 2022 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme GRUET, Mme DELOT, Mme ROUSSEAU, M. BILLET, Mme BIOT-FLORENTIN, Mme COUDERT, M. LEFEVRE, M. SERRE, M. GORNEAU, Mme ÉTIENNE, M. PERREIRA-GONCALVES, M. DELECOLLE,

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme SCHWENTER (pouvoir donné à M. PARIGOT), Mme WILLEMS (pouvoir donné à M. BIOT), M. TIRARD (pouvoir donné à Mme COUDERT), Mme GERMAIN (pouvoir donné à Mme DELOT),

Mme GROENTZINGER (pouvoir donné à Mme ROUSSEAU,

ÉTAIENT ABSENTS : M. CAMPOS, M. LECOMPTE
M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI

Mme ETIENNE et M. M. PERREIRA-GONCALVES ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**VENTE DE BIENS MOBILIERS
AFFECTÉS À LA PISCINE MUNICIPALE**

Visa :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général des propriétés des personnes publiques

VU la délibération n°2020_071 du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences au maire ;

Exposé des motifs :

CONSIDÉRANT que certains biens mobiliers de la piscine municipale devront être vendus,

CONSIDÉRANT que Monsieur le maire dispose d'une délégation pour la vente de biens mobiliers

CONSIDÉRANT cependant, cette délégation n'est valable que pour des biens estimés en-deçà de 4600 €,

Il est proposé au Conseil Municipal de,

- **AUTORISE** la mise en vente de ces biens mobiliers par tous moyens (petites annonces, « le bon coin »...),

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation des ventes.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 8 juillet 2022
Le Maire, Yves DELOT,

